

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 26 mars 2025

-----

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14    Procurations : 5    Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE

EXCUSÉS : Alexandre LARRUHAT, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Bérénice DABAN, Edith GRAVELEAU

PROCURATIONS : Alexandre LARRUHAT à Jean-Marc DOURAU, Antoine CUYAUBERE à Guy LABARRERE, Audrey VANHOOREN à Michel LAUVAUX, Bérénice DABAN à Christian CLAVARET, Edith GRAVELEAU à Marie-Françoise CAPELANI

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

### DÉLIBÉRATION N° 2025-10 : Cession d'un local professionnel

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est propriétaire du local professionnel situé 6 place St-Martin à Asson sur la parcelle cadastrale AC 467 (lot n° 4). Ce local, destiné à un usage commercial ou professionnel, est loué depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023 à M. Benoît PEMOULLIE, ostéopathe (loyer mensuel actuel de 465,51 €)

Suite à la proposition de M. Benoît PÉMOULLIÉ d'achat du cabinet d'ostéopathie, la commune a contacté les domaines pour faire évaluer ce local. Après étude, la valeur vénale de ce local professionnel à usage de cabinet d'ostéopathie d'une surface d'environ 41 m<sup>2</sup> est estimée à 50 000 €. Une place de parking de 13 m<sup>2</sup> sera également cédée avec le local (lot n° 12).

M. le maire propose donc de vendre ce local professionnel avec sa place de parking au prix de l'évaluation des domaines.

Il précise que M. PEMOULLIE rejoindra donc la SDC Les Escuères comptant actuellement 3 copropriétaires : la Commune d'Asson pour 581/1000<sup>ème</sup>, la SCI Blanquefort (pharmacie Larrousse-Olivry) pour 328/1000<sup>ème</sup> et Mme Pierrette CUVILLIER pour 91/1000<sup>ème</sup>.

Le local d'ostéopathie (lot n° 4) représente 80/1000<sup>ème</sup> + 3/1000<sup>ème</sup> pour la place de parking (lot n° 12). Les 83/1000<sup>ème</sup> ainsi attribués à M. Benoît PÉMOULLIÉ seront à déduire de la part de la Commune qui passera à 498/1000<sup>ème</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 14 février 2025.

**DÉCIDE** de vendre le bien cadastré section AC n° 467 lot n° 4 (local professionnel) et lot n° 12 (place de parking), au prix de 50 000 € à M. Benoît PÉMOULLIÉ.

**AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les actes authentiques et tout document afférent à ce dossier,

**PRÉCISE** que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

VOTE

POUR	<b>19</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Pour copie conforme,  
Le Maire

